



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 1^{er} DECEMBRE 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le premier du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI – Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Mathieu OLIVEIRA – Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Johann PETIT procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT – Johann PETIT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Isabelle BERNADET

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 06 octobre 2020,
- Désignation du Secrétaire de séance

Commission Finances :

- 1- N°2020-65 : Etat des travaux réalisés en régie pour l'année 2020,
- 2- N°2020-66 : Décision modificative n°2 – Budget Principal,
- 3- N°2020-67 : Décision modificative n°3 – Budget Principal,
- 4- N°2020-68 : Décision modificative n°1 – Halte Nautique,
- 5- N°2020-69 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant vote du BP 2021,
- 6- N°2020-70 : Remise Exceptionnelle de 20% de la redevance annuelle d'utilisation de la Halte nautique,
- 7- N°2020-71 : Subvention exceptionnelle à l'OMSSCA,

Commission Ressources Humaines :

- 8- N°2020-72 : Suppression de poste – Adjoint Technique à temps complet,
- 9- N°2020-73 : Mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
- 10- N°2020-74 : Renouvellement du Contrat CNP Assurances pour l'année 2021,

Commission Administration Générale:

- 11- N°2020-75 : Attribution des missions Annexes - Extension du groupe scolaire,
- 12- N°2020-76 : Convention d'aménagement d'un itinéraire cyclable,
- 13- N°2020-77 : Cession de la parcelle AI n°480 à Gironde Habitat – Résidence Moulin Sud,

La séance est ouverte à 18h38

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Madame Isabelle BERNADET est désignée Secrétaire de Séance.

➤ **Approbation des PV du 06 septembre 2020**

Le PV adopté à l'unanimité.

➤ **Le Mot du Maire**

- ✓ Information sur la démission de Mme Anne LAUJAY du Conseil Municipal pour raisons personnelles.
- ✓ Une présentation du PLUi était envisagée lors de ce Conseil par des Agents/Elus de la CdC. Cependant un agent est à ce jour malade et la présentation est reportée. Souhaitant apporter une analyse technique et non simplement politique, la Présidente et la Vice-présidente ont également reporté.
- ✓ Nous sommes dans une situation sanitaire qui dure. Certaines décisions ont été actées soit dans le maintien, le report, ou l'annulation (Repas des agents, cérémonie des vœux, après-midi récréative, Repas des Aînés,...). Nous sommes dans un contexte particulier et nous avons besoins des élus du Conseil Municipal. Il y a de la tension chez beaucoup de monde. La situation est compliquée avec des demandes personnelles. Certains Adjointes font face aux demandes, surtout au niveau scolaire et dans le domaine de l'urbanisme, mais également moi-même, dans la réception des doléances des administrés.
- ✓ Monsieur PRAT dans ce contexte sera aidé par Mme BURESI et M TRISTRAM pour ce qui touche aux pistes cyclables.
- ✓ Nous avons lancé une opération de soutien aux commerçants. Merci à la communication. Cette opération arrive en prolongement, voir avant, de l'action menée par la CdC. La CdC ayant réalisé une communication identique sur l'ensemble du territoire avec la création d'une plateforme numérique via Gironde Numérique pour effectuer des achats de proximités en ligne. Budget de 12 000€ pour la CdC.
- ✓ Les moments de convivialité seront difficiles jusqu'au 20 janvier 2021 au moins. C'est une situation également compliquée pour l'équipe municipale, alors restons calme et solidaire.

N°2020-65 : Etat des travaux réalisés en régie pour l'année 2020

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des travaux réalisés en régie pour l'année 2020 comme énoncé précédemment,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ETAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN REGIE - ANNEE 2020									
Libellés	Règie - Personnel			Fournitures			Imputation	N° d'inventaire	TOTAL
	Nombres d'heures	Forfait Horaire (€/h)	Coût du personnel	Coût en €	Mandat(s)	Coût Total fournitures			
Mairie									
- Création de la tisanerie + couloir (sol)	24	20,25	486,00 €	57,20 € 676,39 € 175,15 €	8 / 127 54 / 659 59 / 717	908,74 €	21311	143/1770/BM/0020	1 394,74 € 1 192,53 €
- Création de la tisanerie + couloir (peinture)	25	20,25	506,25 €	180,03 € 109,80 €	15/192 14 / 180	686,28 €			
Salle des fêtes :									
- Création dalle bac à ordures	7	20,25	141,75 €	178,13 €	41 / 517	178,13 €	2132	143/1990/BP/0045	319,88 €
Ecole									
- Création des bancs nouvelles garderie primaire	15	20,25	303,75 €	41,79 €	49 / 571	41,79 €	21312	143/1979/BE/0021	345,54 €
- Création installation électrique sèche mains	7	20,25	141,75 €	115,52 €	35 / 427	115,52 €			257,27 €
- Création protection rangement cartable garderie primaire	6	20,25	121,50 €	208,06 €	60 / 738	208,06 €			329,56 €
- Création électrique classe mobile école	8	20,25	162,00 €	151,36 €	59 / 719	151,36 €			313,36 €
Bâtiments communaux :									
- Création faux plafond + éclairages Pétanque	7	20,25	141,75 €	2,78 € 156,54 €	14 / 180 14 / 181	159,32 €	21318	143/1996/BP/0038	301,07 €
- Création électrique Club House football	4	20,25	81,00 €	103,27 €	41 / 519	103,27 €	21318	143/1990/BP/0031	184,27 €
- Création électrique entrée la Cure	8	20,25	162,00 €	100,63 €	15 / 194	100,63 €	2132	143/1997/BA/0041	262,63 €
Espaces verts									
- Création Electrique étang parc	10	20,25	202,50 €	522,30 €	79 / 941	522,30 €	2113	143/1987/TA/0007	724,80 €
- Création espace pompe étang parc	8	20,25	162,00 €	132,44 €	79 / 936	132,44 €			294,44 €
- Fontaine Parc municipal	2	20,25	40,50 €	38,40 €	14 / 179	38,40 €			78,90 €
Rénovation pigeonnier parc	14	20,25	283,50 €	31,68 €	72 / 855	466,06 €			
				150,88 €					
				30,68 €					
						</			

N°2020-66 : Décision modificative n°2 – Budget principal

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements de crédits des sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de l'équilibre du budget principal 2020 comme suivant :
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

A noter une erreur sur le sous total de la DM2.
Type de véhicule : Gazoil.

N°2020-67 : Décision modificative n°3 – Budget principal

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements de crédits de la section d'investissement dans le respect de l'équilibre du budget principal 2020 comme suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
Virement de crédits		
EN PROVENANCE DU CHAPITRE 20 – DEPENSES IMPREVUES d'INVESTISSEMENT		
020 / Dépenses imprévues d'investissement	- 7 251,85€	
Sous-Total	- 7 251,85€	
A DESTINATION DU CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2113 / Terrains aménagés autres que voirie (opé 32)	+ 4 151,85€	
21311 / Hôtel de ville (opé 31)	+ 1 000,00€	
21312 / Bâtiment scolaire (opé 37)	+ 1 500,00€	
21578 / Autre matériel et outillage de voirie (opé 33)	+ 600,00€	

Sous-Total	+ 7 251,85€	
Total Investissement	0,00€	

- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

N°2020-68 : Décision modificative n°1 – Halte nautique

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements de crédits de la section d'exploitation dans le respect de l'équilibre du budget annexe 2020 comme suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
EXPLOITATION		
CHAPITRE 02 – Excédents antérieurs reportés		
002 / Excédents antérieurs reportés de fonct.		- 30,00€
CHAPITRE 61 – SERVICES EXTERIEURS		
6156/ Maintenance	- 30,00€	
Total EXPLOITATION	- 30,00€	- 30,00€

- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

M Cyril CHERIGNY : L'association des pêcheurs a demandé une remise sur l'apportement au regard de la crise sanitaire qui est tombée en plein durant la période de pêche.

N°2020-69 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021

Total des crédits d'investissements ouverts pour l'année budgétaire 2020 (BP+DM1+DM2+DM3) - les emprunts	Ouverture anticipée des crédits d'investissements possible pour l'année budgétaire 2021
1 323 268,71€	330 817,17€

Opérations	Imputations	Objet	Montant	Total
Opé 22 - Cimetière	2116	Agrandissement Cimetière	25 000,00€	40 000,00€
	21316	Equipement du cimetière	15 000,00€	
Opé 31 – Mairie	21311	Travaux Mairie	10 000,00€	25 000,00€
	2183	Achat matériel informatique	5 000,00€	
	2184	Mobilier Mairie	5 000,00€	
	2188	Immobilisation corporelles	5 000,00€	
Opé 32 – Domaine Communal	2113	Aménagement parc municipal	5 000,00€	100 000,00€
	2121	Plantation	5 000,00€	
	21318	Travaux bâtiments publics	50 000,00€	
	2132	Immeubles de rapport	15 000,00€	

	21534	Réseaux électriques	20 000,00€	
	2188	Immobilisation corporelles	5 000,00€	
Opé 33 – Voirie	2128	Fleurissement – Agencements	7 000,00€	65 000,00€
	2151	Voirie	50 000,00€	
	21578	Matériel de voirie	3 000,00€	
	2158	Autres installations, matériel et outillage	5 000,00€	
Opé 37 - Ecole	21312	Extension du groupe scolaire	52 836,73€	77 836,73€
	2183	Matériel informatique	10 000,00€	
	2184	Mobilier Ecole	10 000,00€	
	2188	Immobilisation corporelles	5 000,00€	
TOTAL				307 836,73€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2021 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **307 836,73€** selon la répartition énoncée, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **307 836,73€** avant le vote du budget primitif 2021, selon la répartition énoncée par opération.

Mme Hélène Buresi : On parle de travaux non finalisés ?

M Alain TABONE : Ou pas pas réalisés.

Mme Hélène BURESI : Le budget bâtiment est en adéquation avec la Commisison du Patrimoine.

M Alain TABONE : Oui.

M Vincent TRISTRAM : Pourquoi le 2132 ?

M Gérard BAGNAUD : Les entreprises ont du retard et nous ne pouvons donc pas louer. On est tributaire de ces dernières.

N°2020-70 – Remise Exceptionnelle de 20% de la redevance annuelle d'utilisation de la Halte Nautique

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise exceptionnelle comme énoncé ci-avant au regard des titulaires d'un emplacement à l'année sur la halte nautique de Cubzac les Ponts pour la seule année 2020,
- **DIT** que toute redevance d'un emplacement accordé après le 1^{er} janvier 2020 se fera au prorata temporis de l'occupation,
- **DONNE** pouvoir au Maire de mettre en application cette délibération afin d'encaisser les produits de la redevance annuelle d'utilisation du ponton de la commune.

N°2020-71 – Subvention exceptionnelle à l'OMSSCA

Monsieur le Maire entendu,

Les Conseillers municipaux membres de l'Association ne participant pas au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à l'OMSSCA une subvention exceptionnelle d'un montant total de 700,00€,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 6574,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M Alain TABONE : Soutien aux commerçants avec un système de Tombola. Une collectivité ne peut pas faire d'action de ce type directement. On passe donc par le milieu associatif. Il est indispensable d'avoir une association support pour la communication.

M Benoit DULAU : Remerciement à la commune de la part du château Quancard.

N°2020-72 – Suppression de poste – Adjoint Technique Territorial à temps complet

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi au tableau des effectifs d'Adjoint Technique Territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2020,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

M Vincent TRISTRAM : C'est des sujets que l'on voit en Commission du Personnel ?

M Alain TABONE : La mise à jour du tableau des effectifs est une opération administrative. Effectivement ces sujets sont regardés en Commission mais pour les sujets urgents, il convient de ne pas bloquer la bonne administration. Une Commission du personnel sera organisée au début de l'année 2021 pour faire le point sur plusieurs dossiers.

Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL : C'est la suppression d'un poste au sein du pôle ménage. L'agent n'étant plus à ce jour dans la collectivité. Avec l'agrandissement de l'école nous devons travailler à la cohérence des heures du personnel avec l'augmentation des tâches à réaliser (création de 3 classes).

N°2020-73 – Mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : Bénéficiaires de l'I.H.T.S.

D'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Services
Administrative	Rédacteur pcp de 1 ^{ère} classe Rédacteur pcp de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial Adjoint Administratif pcp de 1 ^{ère} classe Adjoint Administratif pcp de 2 ^{ème} classe Adjoint Administratif	Services Administratifs
Technique	Adjoint Technique pcp de 1 ^{ère} classe Adjoint Technique pcp de 2 ^{ème} classe Adjoint Technique territorial	Services Techniques Service Vie Scolaire
Animation	Adjoint d'Animation pcp de 2 ^{ème} classe Adjoint d'Animation Territorial	Service Vie Scolaire
Culturelle	Adjoint du Patrimoine territorial	Bibliothèque

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Article 2 : Indemnisation et compensation

Les heures supplémentaires et complémentaires réalisées peuvent être compensées, soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'Autorité territoriale.

Article 3 : Périodicité de versement

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Article 4 : Clause de revalorisation

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 5 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 6 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

N°2020-74 – Renouvellement du contrat CNP Assurances pour l'année 2021

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la souscription au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année, pour l'année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

N°2020-75 : Attribution des missions annexes – Extension du Groupe scolaire

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la mission de Bureau de contrôle et accessibilité dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société APAVE pour un montant HT de 5 160,00€ soit 6 192,00€ TTC,
- **ATTRIBUE** la mission de coordination SPS dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société COORSÉP pour un montant HT de 3 872,00€ soit 4 646,40€ TTC,

- **ATTRIBUE** la mission d'Etude de sol dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société GEOFONDATION pour un montant HT de 4 325,00€ soit 5 190,00€ TTC,
- **ATTRIBUE** la mission diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société SOCOTEC pour un montant HT de 640,00€ soit 768,00€ TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier,

M Gérard BAGNAUD : Le projet de l'école est à ce jour lancé et il faut être réactif dans nos prises de décision pour ne pas retarder le projet. Il faut que les études complémentaires soient réalisées en complément du travail de l'architecte. Au regard des devis de prestations, la Commission a regardé les différentes propositions sans aller au moins cher obligatoirement. LA phase de démolition doit normalement intervenir assez rapidement.

Mme Elvira MOMMERT : Avons-nous une grille d'évaluation écrite pour le choix des prestataires ? Cela pour une bonne transparence dans le choix réalisé ?

M Vincent TRISTRAM : Je ne l'ai pas formalisée.

M Gérard BAGNAUD : Il faut aller vite, surtout quand les devis arrivent au dernier moment.

Mme Hélène BURESI : C'est assez simple de la formaliser. On peut reprendre par écrit ce que Vincent TRISTRAM a fait.

N°2020-76 : Convention d'aménagement d'un itinéraire cyclable

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à la majorité et une abstention :

- **APPROUVE** la mise en place d'un itinéraire cyclable départemental expérimental provisoire entre les communes de Saint André de Cubzac et Cubzac les Ponts,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des conventions annexées à la présente délibération.

Mme Hélène BURESI : Le résultat n'est pas parfait. Nous avons dialogué avec le Département pour espérer avoir des aménagements supérieurs.

M Vincent TRISTRAM : Sur la portion Saint-André/ Pont biais, il y a toujours un danger

M Benoît DULAU : Je me pose la question de la valeur de la délibération qui « EMET » seulement.

M Alain TABONE : Il faudra voir à la fin du chantier ce qu'il en est.

M Jean-Pierre PRAT : Le chantier est à ce jour terminé.

Mme Hélène BURESI : Il faudra revoir une fois que l'ensemble sera vraiment réalisé pour faire le point.

N°2020-77 : Cession de la parcelle AI n°480 à Gironde HABITAT – Résidence Moulin Sud

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente par la Commune à GIRONDE HABITAT, moyennant l'euro symbolique non payé et non exigé, de la parcelle cadastrée ci-dessus désignée pour une contenance totale de 15 m²,
- **DIT** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente de ladite parcelle ainsi que tout acte et pièce relatifs à la présente délibération,

Mme Hélène BURESI : Pouvons voir pour une action afin d'améliorer le coin poubelle « A côté des moulins » au Pont Biais ?

M Alain TABONE : C'est une parcelle qui appartient à DOMOFrance.

Parole aux Adjoints

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

Monsieur OILLIC, le Directeur de l'Ecole a été à nouveau testé.

Concernant le projet de l'école, nous avons besoin du préau. A voir pour la mise en place de barnums.

Pour le spectacle de Noël, l'organisation a été modifiée avec 2 représentations et pas de goûter. Le Père Noël ne viendra pas également pendant le repas mais passera dans chaque classe.

Nous travaillons sur le Zéro déchets avec à l'étude, le point sur des fournisseurs en vrac. Le SMICVAL est d'accord pour nous accompagner sur la démarche avec la fourniture d'un composteur et la formation adéquate.

Les Parents d'élèves souhaitent installer une cage à poules qu'ils financeront.

Concernant la bibliothèque, nous suivons le protocole pour la réouverture (1 personne pour 8m²). Le drive est également toujours d'actualité. Nous avons également fait des achats de livres.

M Vincent TRISTRAM : Que devient l'ancien stock ?

Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL : La dernière fois nous avons fait une vente au poids de l'ancien Stock. Pour le reste, la bibliothèque est alimentée par la BDP avec un turn over de livres.

Mme Maribel SOARES : Un projet de Boîte à livres sur la commune peut être envisagé ? Ce dernier pouvant être fait avec le CMJ. Il peut aussi y avoir un projet de numérisation de la bibliothèque.

Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL : Ce n'est pas à l'ordre du jour. Notre agent ne maîtrisant pas non plus l'outil informatique. Nous évoluons au regard de l'envie d'achat des lecteurs pour renouveler le stock.

Mme Maribel SOARES : C'est le principe même de la Démocratie participative.

Maribel ROBERT SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- L'arbre de Noël et le repas de Noël des agents sont annulés. En remplacement mise en place de bons cadeaux pour l'ensemble du personnel, mais également pour l'arbre de Noël chez le même prestataire.
- Les colis gastronomiques vont être livrés. La distribution se fera comme chaque année par secteur. Changement au niveau du chocolat au regard du scandale sur le sésame. Une carte personnalisée sera donnée en même temps. Cette dernière étant réalisée par les enfants du périscolaire.
- La cellule de veille pour nos aînés fonctionne encore à ce jour. Au-delà des appels téléphoniques, nous réalisons encore les courses pour 2 personnes dans les mêmes conditions avec Intermarché.
- Le Conseil des aînés : Seulement 7 candidatures. Une réponse peut être l'appréhension en cette période de crise sanitaire. Nous allons voir pour mettre en place une action de communication pour avoir plus de candidatures.
- Distribution de la banque alimentaire le 19 novembre dernier pour une famille.
- Concernant la mise en place du jardin partagé, nous travaillons sur une charte et la définition d'un mode de fonctionnement. Souhait de créer ce dernier au niveau communal et de mettre en place un groupe de travail avec comme piste l'utilisation des produits au sein même de la commune (ex : cantine).

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

Ouverture sur l'Avenue de Paris de la piste partagée.

Nous sommes dans l'attente de la réception du matériel pour réaliser le marquage de la zone 30km/h dans le centre bourg.

Le programme de voirie 2020 à commencé.

Nous allons avoir un report budgétaire sur le cimetière.

Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL : Le cimetière sera en enrobé poreux ou lambda ?

Mme Hélène BURESI : On peut également voir en Alvéoles comme à la Communauté des Communes.

Cyril CHRIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Plantation d'arbres avec le CMJ (Bel Air, Gare, La Racace).

M Jean-Pierre PRAT : Attention au virage du Pont de la gare.

Concernant l'énergie, nous avons fait le point sur la maintenance des luminaires.

Nous travaillons également sur la réduction des déchets et la valorisation de ces derniers.

Nous devons communiquer sur le Kit Zéro déchet.

Mme Elvira MOMMERT : Nous pouvons également envisager un point de collecte piles/Ampoules sur la commune.

Egalement voir pour le projet d'installation d'une borne électrique.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

Le projet école a démarré avec une 1^{ère} phase de démolition. La Commission se réunira jeudi prochain pour prendre en compte certains points de ce projet.

Il ne sera pas organisé de Noël Cubzacais cette Année.

Mme Hélène BURESI : Avons-nous des retours sur la fibre ?

M Gérard BAGNAUD : Le projet avance sans pour autant avoir plus de visibilité.

Nouvelle sonorisation installée à l'église.

Concernant le projet du port, nous avons un nouveau porteur de projet. Nous les avons reçu avec Gironde ressources. Le projet doit repartir de 0.

Mme Hélène BURESI : Il faut utiliser le projet du port pour mettre en place un développement durable de la zone sur l'ensemble du site. Cela touche plusieurs Commissions.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h44